



**CTL du 27/11/2020**  
**Déclaration liminaire**

Monsieur le président,

La crise sanitaire actuelle démontre avec force combien nos services publics ont été indispensables face aux attentes des citoyens mais aussi des acteurs économiques. Cette crise a malheureusement aussi mis en évidence combien le dogme des économies budgétaires a failli précipiter une catastrophe humanitaire. Il a fallu arrêter toute la vie sociale et économique pour permettre aux hôpitaux exsangues de sauver des vies, au prix de conditions de travail indignes pour leurs personnels. Le véritable problème était le manque de personnels soignants et de lits, n'en déplaise au Président de la République qui explique qu'il s'agit d'une question d'organisation et non de moyens.

Malgré une vague allusion à un « monde d'après » qui serait différent, sa politique n'a pas changé, bien au contraire ! Le libéralisme est poussé à son paroxysme partout, quoi qu'il en coûte, y compris dans la gestion de cette crise qui a fait basculer dans la pauvreté 1 million de Françaises et de Français, qui s'ajoutent ainsi aux 9,3 millions de personnes vivant déjà en dessous du seuil de pauvreté monétaire.

Faute de tirer les leçons de cette crise sanitaire, le gouvernement utilise la stratégie du choc pour imposer toujours plus de recul à la population et aux salariés.

Dans ce contexte, la destruction programmée de la DGFIP est « en marche forcée ». L'administration, à l'instar du gouvernement, tente clairement de profiter de ce moment de « sidération » généré par la crise sanitaire pour accélérer le démantèlement de la DGFIP et regrette même le temps perdu.

Bref, la DGFIP et ses personnels font partie des invisibles qui ont œuvré pour que l'État ne sombre pas et que les collectivités locales puissent agir dans le domaine économique, social et sanitaire.

Aujourd'hui les responsables politiques et administratifs ont réenclenché leurs projets de destruction du service public et de la DGFIP sans tirer aucun enseignement de cette crise inédite qui perdure. Le plan de relance reste muet sur les services publics. Les externalisations se poursuivent comme le paiement de proximité auprès des buralistes. La loi de Transformation de la Fonction Publique n'en finit plus de restreindre les droits à mutation ou à promotion des agents et renforce l'opacité et l'arbitraire dans la gestion des ressources humaines. Le projet de décret visant à diviser par 2 le nombre d'ASA « garde d'enfants » des fonctionnaires en est un bel exemple !

Les réformes Nouveau Réseau de Proximité et la démétropolisation, renommée relocalisation des services de la DGFIP, remettent en cause la présence territoriale technicienne de la DGFIP. Elles sont reparties sur un rythme soutenu visant même à combler le retard de la période de confinement en laissant peu ou pas de place à un réel dialogue social constructif et au prétexte de donner de la visibilité aux personnels.

Au niveau de notre département, pour nombre de nos collègues, la visibilité sur l'avenir proche de leur service, et donc sur leur devenir, est toujours aussi nulle, générant une grande inquiétude qui se rajoute à celle liée à la crise sanitaire .

Nous nous retrouvons pour un nouveau CTL où le NRP est au menu par le biais de la présentation des points d'accueil de proximité 2020. Cette nouvelle convocation sur le sujet laisse sous entendre une volonté de votre part de redonner, en cette période post- 1<sup>er</sup> confinement et en plein second confinement du sens au mot concertation. Hélas, à la lecture des documents consacrés à ce CT nous sommes frappés par le décalage entre la présentation idyllique des projets et la réalité de leurs objectifs, de leur mise en œuvre. Une forme de schizophrénie entre les paroles et les actes...

Depuis le début du projet NRP, vous nous le présentez comme une démarche nouvelle ? Ce qui est incontestablement nouveau c'est le caractère pluriannuel des restructurations parce que, pour le reste, que y a-t-il de véritablement nouveau à fermer et à regrouper des structures de plein exercice ? La finalité demeure la même. Et le contrat d'objectifs et de moyens n'inverse pas la tendance : réduire le réseau.

Depuis la présentation de ce projet vous nous assurez qu'il ne se fera pas sans une démarche concertée. Elle serait véritablement novatrice si vous accordiez au mot son véritable sens. (*Concertation : action de se mettre d'accord pour agir ensemble, par opposition à une consultation qui implique de recueillir un simple avis.*)

Mais concertation avec qui ?

**Pas avec les agents** qui ont été dans le meilleur des cas informés, avec retard, par la direction. Les consultations d'ampleur organisées par les

intersyndicales locales courant 2019 qui ont toutes unanimement rejeté les premiers projets ont-elle été prises en compte ? Pas le moins du monde.

***Pas avec les représentants des personnels***, car vous nous direz dans ce CT, comme dans les précédents, sur quel point vous envisagez de prendre en compte nos remarques et nos propositions, déjà énoncées sur les accueils de proximité, les conseillers aux décideurs locaux, l'implantation des services de plein exercice pour amender votre projet... Nous anticipons déjà l'une de vos réponses : la concertation n'a pas pu correctement avoir lieu car les GT proposés étaient boycottés par les OS. Mais à quel moment vous êtes-vous posés la question de la raison des boycotts ? A quel moment avez-vous mesuré que le malaise social général et spécifique à la DGFIP était de nature à rendre compliqué, pour ne pas dire impossible, un dialogue serein ? Faute de répondre à cela, vous avez poursuivi votre œuvre réformatrice, destructrice avant d'être stoppé dans votre élan par la crise sanitaire !

***Pas avec les élus locaux***. Qu'avez vous fait des délibérations prises par les conseils municipaux, les conseils communautaires pour s'opposer à la fermeture de leur service de proximité, SIP ou trésorerie ? Alors que le Président de la République s'épanche sur le malaise des élus locaux, malaise que nous avons pu mesurer lors de nos multiples rencontres avec eux...

Force est de constater que ces délibérations en matière de défense du service public DGFIP demeurent lettre morte. N'y a-t-il pas là aussi, une certaine forme de violence, une sauvagerie d'État ?

Vous vous targuez en effet de multiplier les points de contact de proximité. Les cartes fournies à l'appui des chartes sont édifiantes. Une myriade de nouveaux points apparaît. La lecture des chartes suffit pourtant à se convaincre du caractère fallacieux de cette présentation. La DGFIP ne s'engage nullement à être présente dans les Maisons de services au public (MSAP) ou dans les Établissements France Services (EFS) principalement financés par les collectivités locales. Dans le meilleur des cas, les chartes renvoient à des annexes ultérieures qui pourraient éventuellement prévoir des permanences "en fonction des périodes et des besoins locaux"... La présence de la DGFIP dans ces structures de proximité se limite alors, pour l'essentiel, à fournir une liste de contacts de référents à destination de leurs animateurs.

Si ces chartes sont dépourvues de toute clause contraignante pour la DGFIP, de toute portée pratique pour les usagers, elles revêtent toutefois une portée politique. Obtenir l'assentiment des élus locaux afin d'avaliser cette nouvelle organisation, leur faire porter, la co-responsabilité de ce nouveau recul du service public.

Pas étonnant donc qu'ils soient réticents... Les élections municipales ont par ailleurs considérablement rebattu les cartes. Les nouvelles équipes ont, lors de la campagne, souvent dénoncé la fermeture programmée de leur trésorerie de proximité. Les conventions déjà signées au niveau des EPCI ou des départements ne les engagent nullement... Il va donc falloir reprendre la concertation, mais cette fois-ci une véritable concertation, qui tienne véritablement compte des attentes des usagers et des élus et qui ne conduise pas à substituer aux accueils physiques de la DGFIP des accueils virtuels...

Non, la véritable proximité consiste d'abord et avant tout à faire vivre les accueils des services de plein exercice existants... A les renforcer... En cessant de substituer les APRDV aux accueils primaires... En mettant non seulement fin aux réductions des horaires d'ouvertures mais en revenant à un accueil physique toute la semaine...

Pour le CTL de ce jour, de nombreuses questions restent à poser et des incohérences à signaler :

- concernant le transfert de la trésorerie du HOM vers le SIP de Falaise : quel est le devenir de l'agent du HOM ayant évoqué une rupture conventionnelle s'il change d'avis ?
- comment seront affectés les agents de Troarn demandant leur mutation à la trésorerie de Trouville sachant qu'il n'y a pas de transfert de mission ?
- dans le projet de création du SGC de Vire, quel est l'impact pour les SIP de Caen Ouest et de Bayeux suite au transfert de 5717 foyers fiscaux transféré, pour le recouvrement de feu la trésorerie d'Aunay sur ODON vers Bayeux et, pour l'assiette, du SIP de Caen ouest vers celui de Bayeux, sachant que rien ne nous est présenté pour le 1/1/2021.
- toujours sur le SGC de Vire, qu'entendez vous page 7 par : « par ailleurs, un accueil de proximité de même nature que celui offert par les EFS devra être proposé dans le SGC » ? Le SGC devra-t-il offrir des renseignements sur la CAF ou Pole Emploi ???
- la gestion des comptabilités M22 et plus particulièrement la gestion des hébergés est une véritable spécialité au sein de la sphère de la gestion publique. Les agents en charge de celle-ci mettent plusieurs mois, voire années, pour être parfaitement efficaces et autonomes sur cette tâche. Comment, si ce n'est par la démonstration de votre méconnaissance des missions de la DGFIP, pouvez vous penser que l'intervention d'un contrôleur, fut il expérimenté, quelques jours début janvier puisse suffire ?

- dans le dossier de présentation du CHU, il est indiqué en page 2 que les hôpitaux de Bayeux, Lisieux et Pont l'Evêque sont transférés en 2022 alors qu'il est indiqué page 6 qu'ils le seront fin 2023.
- toujours sur le dossier du CHU, il est prévu d'enlever les archives dans les locaux du RDC de Délivrande. Qu'en est-il de l'amiante présente dans cette partie du bâtiment ?
- encore sur Délivrande, de nombreux services et agents semblent se diriger vers ce site avec 19 arrivées, dans tous les cas il est indiqué qu'il n'y a aucun problème de stationnement. Or, le parking actuel n'est pas extensible et il sature régulièrement. Le parking du château d'eau quant à lui est également régulièrement complet. Ceci serait sans doute à prendre en compte dans vos projets.
- dans le dossier de présentation du transfert du SIP de Falaise vers le SIP de Caen Nord, Bayeux est une nouvelle fois évoqué sans qu'il nous soit fait de présentation pour cette structure.
- il y a actuellement 6 agents (2B et 4C) sur le SIP de Falaise, sachant qu'1 5ème poste C est présent au TAGERFIP. 4 emplois sont proposés pour l'antenne. Que se passe-t-il si au dernier moment aucun agent ne souhaite suivre la mission que ce soit vers Caen ou vers le SGC ?
- concernant les créations d'antennes, disposeront-elles de numero SAGES ?  
En effet, comment seront-elles identifiées, notamment en vue des demandes de mutations.  
Par exemple, un agent souhaitant exercé sa mission sur l'antenne des Monts d'Aunay, pourra-t-il la demander lors des vœux locaux ou devra-t-il demander le SCG de VIRE et ensuite demandé l'antenne des Monts d'Aunay ?
- concernant le SIP de Falaise, l'agent ayant demandé à exercer à Caen Nord, n'est pas à 50 %, mais bel et bien à 100 %
- les agents du SIE auront-ils la possibilité d'exercer leur mission à distance depuis le site de Falaise ?
- pour en finir avec Falaise, et montrer une nouvelle incohérence dans vos documents, pourriez-vous nous expliquer la différence de distance entre le SIP de Falaise et le SIP de Caen Nord (37 km) par rapport au SIE de Falaise et SIE de Caen Nord (38,6 km). En effet, les seules différences visibles sont 1 étage à Falaise et 2 à Delivrande. Si ces escaliers ont une longueur réelle de 1 600 mètres, nos collègues vont rapidement avoir des mollets en béton...

➤ concernant le CDIF de Pont l'Évêque, il est à noter qu'il n'y a effectivement qu'un encadrant et non 2. Ce poste vacant depuis septembre 2018 n'est d'ailleurs même pas ouvert à mutation. Il est régulièrement occupé par des agents A de l'équipe départementale de remplacement pour ne pas dire renfort (EDR) d'autant plus qu'ils sont presque assignés à résidence.

Par ailleurs, les agents de ce CDIF n'iront pas renforcer la cellule foncière de Lisieux mais travailleront à distance sur les bases de Pont l'Évêque. Pour cela, vous évoquez vaguement des contraintes informatiques. Ce motif n'est pas tout à fait recevable dans la mesure où la fusion des bases au 1<sup>er</sup> septembre en pleine campagne de taxe foncière ne fera que compliquer la charge de travail que vous connaissez déjà. Il serait même étonnant que les services informatiques prennent le risque de gérer les fusions de bases Majic à cette période de l'année. Fusionner les bases avant D4 semble plus raisonnable. Une fois de plus, votre priorité est portée sur le déplacement des agents et du mobilier, mais jamais sur les métiers et leurs réorganisations.

➤ Pourriez-vous être précis en ce qui concerne l'équipe d'encadrement qui s'occupera des 4 agents transférés à Lisieux sachant qu'à leur arrivée, la Responsable actuelle du site d'accueil *prendrait* sa retraite ?

➤ La disposition du local d'accueil des 4 agents dans ce contexte sanitaire soulève aussi des interrogations sachant que deux agents sont des cas vulnérables dont un seul peut télétravailler.

Sur le point de la relocalisation des services des finances publiques dans les territoires, nous ne pouvons que renouveler la dénonciation de cette supercherie. La dénomination simple dénomination vise à induire en erreur. Il ne s'agit pas de relocalisation, mais bel et bien de la création d'un nouveau service sans réelle création d'emplois.

Nous ne maintiendrons pas le suspens en vous annonçant dès maintenant que les élus de Solidaires Finances Publiques se prononceront contre ce projet destructeur tout à la fois de nos missions, de nos emplois et plus globalement de la DGFIP.

Concernant enfin le recrutement d'agents dans les structures France Services, plusieurs questions nous viennent :

■ comment seront affectés les agents ? Dépendront-ils de la direction ou d'un service ?

■ qui sera chargé de l'évaluation de ces agents ? Le contractuel du département présent dans l'EFS, un élu de la collectivité, un chef de service de la DGFIP ?

■ au sein des services perdants ces agents, seront-ils remplacés ?

■ les organisations syndicales pourront-elles se rendre dans ces établissements et y organiser des HMI ?

■ enfin, nous vous demandons de nous transmettre les lettres de missions qui seront adressées à ceux-ci.

Solitaires Finances Publiques réaffirme la nécessité de la présence de la DGFIP sur l'ensemble du territoire au travers de services publics de proximité de plein exercice.